

**DECISION N°06/2020/Institut Mines-Télécom**

**PORTANT DESAFFECTATION D'UN IMMEUBLE RELEVANT DU PATRIMOINE  
IMMOBILIER DE L'INSTITUT MINES-TELECOM**

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

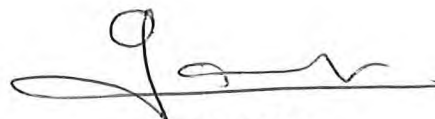
Vu la délibération du Conseil d'administration n°2017-8-5 du 27 novembre 2017, relative au déclassement des bâtiments de la rue Barrault et Guyton de Morveau, Paris 13e ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2020-4-1 du 5 juin 2020 autorisant la Directrice générale à prononcer la désaffectation de locaux en vue de leur vente à la Régie Immobilière de la ville de Paris

Vu le constat d'huissier du 1er juin 2020 constatant la libération des locaux situés 10 rue Guyton de Morveau

La Directrice générale prononce la désaffectation de l'ensemble immobilier sis 10 et 12 rue Guyton de Morveau et figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
DN	33	10 RUE GUYTON DE MORVEAU	00ha 06a 39ca



Le 8 juin 2020  
Odile GAUTHIER  
Directrice générale